

**Communiqué No. 1/2023**  
du 11 janvier 2023

## Publication du Guide révisé relatif à la Directive Corporate Governance

Le Guide publié et entièrement révisé relatif à la Directive Corporate Governance porte sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance ([DCG](#)) du 29 juin 2022, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce Guide contient des informations sur les différentes dispositions de la [DCG](#) et de son annexe. Ces informations incluent des commentaires de SIX Exchange Regulation AG sur l'application des prescriptions pertinentes de la [DCG](#) et la pratique de la Commission des sanctions et du Tribunal arbitral de SIX Group AG.

Depuis la dernière révision du Guide en 2017, la [DCG](#) a été modifiée partiellement à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne la possibilité d'«opting in» pour un rapport de développement durable (art. 9 DCG), les modifications consécutives à l'introduction de la loi fédérale sur les services financiers (art. 3 DCG) ainsi que les informations sur les périodes générales de blocage du négoce (annexe 10 DCG). Après l'introduction du nouveau standard réglementaire Sparks, la DCG a de nouveau été modifiée (art. 4 al. 2, art. 5 al. 2, art. 6 al. 2 DCG). Enfin, une révision substantielle a été nécessaire à la suite de la révision du droit des sociétés anonymes (annexes 2.1, 2.2, 3.3, 3.4, 3.8, 4.3, 4.5, 5.2, 5.3, 6.1.2, 6.1.6 et 7a DCG).

Le Guide révisé et actualisé contient désormais l'ensemble de ces modifications. Lors de cette révision, l'actualité des commentaires existants a été vérifiée, ce qui a entraîné, le cas échéant, leur modification ou leur suppression.

Les [communiqués de SIX Exchange Regulation AG](#) sont disponibles sur Internet en allemand, en français et en anglais.